

SASU GREGOIRE INVEST

COMPTE DE RESULTAT

	du 06/12/2022 au 30/06/2023	% CA	du 06/12/2021 au 05/12/2022	% CA	Var. en val. annuelle	
					en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
Total						
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	7 636	#####			13 090	#####
Total	7 636	#####			13 090	#####
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations amortissements, dep. et prov.						
Autres charges						
Total						
Résultat d'exploitation	-7 636	#####			-13 090	#####
Produits financiers	65 000	#####			111 429	#####
Charges financières						
Résultat financier	65 000	#####			111 429	#####
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	57 364	#####			98 339	#####
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	57 364	#####			98 339	#####

**Certifié conform
A L'ORIGINAL**

DocuSigned by:

Philippe GREGOIRE

D6D7AF2ECEFC428...

SASU GREGOIRE INVEST

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 30/06/2023	Net au 05/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	801 200		801 200	
Autres immobilisations financières				
Total	801 200		801 200	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 724		2 724	
Total	2 724		2 724	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total				
TOTAL ACTIF	803 924		803 924	

**Certifié conforme
A L'ORIGINAL.**

DocuSigned by:
Philippe GREGOIRE
D6D7AF2ECEFC428...

SASU GREGOIRE INVEST

BILAN PASSIF

	Net au 30/06/2023	Net au 05/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	746 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	57 364	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	803 564	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	360	
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	360	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	803 924	

GREGOIRE INVEST**Société par actions simplifiée à associé unique****au capital de 746.200 euros****Siège social : 3013 B chemin de Russan****30000 NIMES****922 240 015 RCS NIMES**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**DU 1^{ER} DECEMBRE 2023****Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023****DEUXIEME DECISION*****Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023***

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023, se soldant par un bénéfice de 57.364 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	57.364 euros
- au poste « réserve légale », 5% du bénéfice, soit la somme de	2.868 euros
Solde après affectation de la réserve légale :	54.496 euros
- à la distribution de dividendes à l'associé unique, la somme de soit 0,072 euros par actions.	53.496 euros
- Le solde soit la somme de	1.000 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1.000 euros.

Il est précisé que le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 53.496 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour au siège social.

Les modalités de mise en paiement des dividendes seront fixées par le Président.

L'associé unique prend acte qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 et sous réserve d'une modification législative à intervenir au titre de l'année de distribution, les personnes physiques ont la faculté d'exercer un choix pour soumettre leurs dividendes à l'impôt sur le revenu selon les modalités suivantes :

- soit l'imposition de plein droit du montant brut des dividendes (sans application de la réfaction prévue au 2° de l'article 158, 3 du Code général des impôts) au taux forfaitaire de 12,8 % (les prélèvements sociaux ayant déjà été précomptés par la société lors de la distribution) ;

- soit l'imposition sur option du montant net des dividendes (après application de la réfaction prévue au 2° de l'article 158, 3 du Code général des impôts) au barème progressif de l'impôt sur le revenu (les prélèvements sociaux ayant déjà été précomptés par la société lors de la distribution).

L'arbitrage entre ces deux régimes d'imposition devra être effectué lors de l'établissement de la déclaration de revenus de l'année concernée.

Quelle que soit la modalité d'imposition choisie, la perception de ces dividendes peut éventuellement entraîner l'application de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (en fonction du revenu fiscal de référence de l'associé bénéficiaire).

L'associé unique, conformément à l'article 243 bis du CGI et après avoir rappelé que l'exercice clos le 30 juin 2023 constitue le premier exercice social de la société, prend acte qu'aucune somme n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Certifié conforme par le Président

Monsieur Philippe GREGOIRE.

DocuSigned by:

D6D7AF2ECEFC428...